

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4156

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé - niveaux 2, 3 et 3+ -
Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure
d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Olivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4156**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé - niveaux 2, 3 et 3+ -
Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une
procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier concerne le renouvellement de marchés de services, passés sous la forme de bons de commande sans montant minimum et maximum pour une durée ferme de 4 ans et relatifs aux missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé - niveaux 2, 3 et 3+.

Ces missions ont pour objet de prévenir les risques résultant de l'intervention simultanée ou successive des entreprises ou travailleurs indépendants appelés à travailler sur les chantiers, et lorsqu'elle impose de prévoir l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives.

Les missions, objets de ce marché, s'exercent dans le cadre d'opérations de construction, de rénovations, de réhabilitations ou de restructurations, de démolitions ou déconstructions, d'entretien et de maintenance du patrimoine existant, ou de tout autre type d'opération de génie civil, sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Cette consultation est décomposée en 10 lots soit géographiques (n° 1 à 7 : marchés mono-attributaires) soit métiers (n° 8 à 10 marchés multi-attributaires) comme suit.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 3 mai 2013 pour l'ensemble des lots en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés correspondants.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 6 septembre 2013, a classé et choisi les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les communes de la périphérie nord de Lyon : entreprise PRESENTS,
- lot n° 2 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les 1°, 4°, 5° 6° et 9° arrondissements de Lyon : entreprise BECS,
- lot n° 3 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les communes de la périphérie est de Lyon : entreprise PRESENTS,
- lot n° 4 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur le 3° arrondissement de Lyon et la commune de Villeurbanne : entreprise PRESENTS,

- lot n° 5 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les communes de la périphérie ouest de Lyon : entreprise PRESENTS,

- lot n° 6 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les 2°, 7° et 8° arrondissements de Lyon : entreprise BECS,

- lot n° 7 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les communes de la périphérie sud de Lyon : entreprise BECS,

- lot n° 8 : missions de CSPS pour des opérations de bâtiment et travaux connexes tel que dépollution du sol : entreprises BUREAU ALPES CONTROLES, ISOBASE et BECS,

- lot n° 9 : missions de CSPS pour des opérations d'aménagement d'espaces publics, travaux primaires et travaux connexes tel que dépollution du sol : entreprises LCS, PRESENTS et ISOBASE,

- lot n° 10 : missions de CSPS pour des opérations de création et requalification de voirie et d'ouvrages d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol : entreprises LCS, PRESENTS et BUREAU ALPES CONTROLES.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande relatifs à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé - niveaux 2, 3 et 3 + et tous les actes y afférents, pour les lots suivants :

- lot n° 1 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les communes de la périphérie nord de Lyon avec l'entreprise PRESENTS conclu sans montant minimum, ni montant maximum,

- lot n° 2 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les 1°, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements de Lyon avec l'entreprise BECS conclu sans montant minimum, ni montant maximum,

- lot n° 3 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les communes de la périphérie est de Lyon avec l'entreprise PRESENTS conclu sans montant minimum, ni montant maximum,

- lot n° 4 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur le 3° arrondissement de Lyon et la commune de Villeurbanne avec l'entreprise PRESENTS conclu sans montant minimum, ni montant maximum,

- lot n° 5 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les communes de la périphérie ouest de Lyon avec l'entreprise PRESENTS conclu sans montant minimum, ni montant maximum,

- lot n° 6 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les 2°, 7° et 8° arrondissements de Lyon avec l'entreprise BECS conclu sans montant minimum, ni montant maximum,

- lot n° 7 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les communes de la périphérie sud de Lyon avec l'entreprise BECS conclu sans montant minimum, ni montant maximum,

- lot n° 8 : missions de CSPS pour des opérations de bâtiment et travaux connexes tel que dépollution du sol, marché multi-attributaires conclu avec 3 prestataires : les entreprises BUREAU ALPES CONTROLES, ISOBASE et BECS, sans montant minimum, ni montant maximum,

- lot n° 9 : missions de CSPS pour des opérations d'aménagement d'espaces publics, travaux primaires et travaux connexes tel que dépollution du sol, marché multi-attributaires conclu avec 3 prestataires : les entreprises LCS, PRESENTS et ISOBASE, sans montant minimum, ni montant maximum,

- lot n° 10 : missions de CSPS pour des opérations de création et requalification de voirie et d'ouvrages d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol, marché multi-attributaires conclu avec 3 prestataires : les entreprises LCS, PRESENTS et BUREAU ALPES CONTROLES, sans montant minimum, ni montant maximum,

2° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - budget annexe des eaux et budget annexe de l'assainissement - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2014, 2015, 2016 et 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.